



Des espaces publics au Caire : les jardins publics

Vincent Battesti

► **To cite this version:**

| Vincent Battesti. Des espaces publics au Caire : les jardins publics. 2004, pp.9. halshs-00004009v2

HAL Id: halshs-00004009

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004009v2>

Submitted on 24 Jan 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Atelier « Espaces publics et espaces marchands »

Les 8 et 9 octobre 2003

Centre Île-de-France de l'IRD, Bondy IRD

UR 013 « Mobilités et recompositions urbaines »

<http://www.bondy.ird.fr/maq-ur013/atelier.htm>

Dédicace

“Cairo means the most to me for two reasons. One its spectacular setting and the majesty of some of its architecture and the bustle of energy of its local street life. And the other is its people. [...] I like the play of language and the sound of the words against the traffic and the theatre of it. Cairo seems to me a bustling theatre of words and sounds that is for me like no other city”

(Edward Said, 2003)

Des espaces publics au Caire : les jardins publics

Vincent Battesti, CEDEJ

Le Caire, janvier 2004

Cette communication est issue d'un travail de recherche et d'une réflexion en cours, que je mène en ce moment au CEDEJ. Ma note de lecture sur la thèse de Gaëlle Gillot (2002) m'autorisera à aller au plus court dans cet exposé et à me concentrer sur la question de l'espace public au Caire à la lumière des jardins publics. Pour beaucoup le travail de G. Gillot recoupe le mien, ou plutôt le résultat de mes enquêtes redouble en certains points le sien (mon travail au Caire commençait en mars 2002 et elle ne déposa son travail au CEDEJ qu'en juin 2003).

J'ai souhaité introduire cette communication par une définition. J'ai trouvé celle-ci sur le site Web d'une école d'Architecture, il s'agit d'un résumé pour un séminaire consacré au jardin.

« Le jardin urbain, espace public, ouvert, est pensé, composé, comme tout autre lieu urbain. Le choix et la mise en place des objets, des végétaux, des circulations, des différents équipements, sont le travail de professionnels de l'organisation de l'espace. Dans le même temps, le jardin s'oppose à la minéralité de la ville, à ses lignes simples, à sa fonctionnalité. Les plantes sont choisies et assemblées en fonction du sol, du climat, de leurs qualités propres, les volumes, les couleurs, les formes sont juxtaposés en vue de créer un décor et une ambiance, un plaisir esthétique. » (Auricoste et Dubost, 2002)

Que ses auteurs me pardonnent, mais cette définition, qui est à mon sens une « interprétation adéquate », n'en est pas moins sans relief. Cela manque de quelques dimensions : celle du contexte cairote (il n'y a pas de jardin public dans l'absolu, pas plus que d'espace public dans l'absolu), de l'histoire (le jardin public n'est pas juste un donné, il a une genèse, une histoire), et surtout celle des usagers et de leurs pratiques.

Premières dimensions introductives

Je ne vais ici traiter que du cas du Caire. Sa dimension de métropole est connue de tous. C'est une cité de vieille tradition urbaine ; elle compte aujourd'hui près de 13 millions d'habitants. La densité de population s'est fortement amplifiée au cours du XX^e siècle ; l'une des conséquences sensibles de cette croissance est la pollution que connaît la capitale égyptienne.

Au Caire, bien sûr, les passants circulent et stationnent. La circulation piétonne est rendue très malaisée — le mot est faible, car on croit assister parfois à des corridas automobiles — par la priorité donnée aux véhicules à moteur, dans la circulation proprement dite, et dans les infrastructures et leurs aménagements. La promenade sur la rue Talaat Harb, une sorte de *paseo*, est le lieu de déambulation diurne et nocturne de nombreux cairotes, plutôt des classes moyennes et populaires ; mais sur la rue, on ne s'arrête pas vraiment. L'espace manque. Il faut se rendre dans les rues piétonnes en haut de la rue, dans le quartier de Taufiqqiya, pour trouver des secteurs consacrés récemment aux piétons. Et là, on peut s'asseoir. Chaises des cafés, pour ceux qui peuvent s'en offrir le luxe modeste, et bancs de la voirie. Les bancs sont rares au Caire, le stationnement rarement favorisé. On passe avant tout. La loi

d'État d'urgence interdit par ailleurs tout rassemblement sur la voie publique¹. Le stationnement piéton étant aussi improprement conçu, il n'y a guère que le jardin public qui autorise ces deux activités du passant ordinaire urbain. Il est vrai que cette grande ville ménage relativement peu de place à de grands parcs. Toutefois, la composante végétale est loin d'y être mineure. Je ne souhaite pas écarter les autres espaces verts : on y gagnera à ne pas en rester aux seuls jardins publics homologués et à aller jeter un coup d'œil aux squares, ronds-points, gazons sous les autoponts, embellissements en pelouse des places et autres présences végétales de la « nature en ville ». Je veux aussi sauter la clôture des jardins publics du Caire pour m'autoriser à les aborder dans leur dimension d'espace public en les comparant aux autres espaces publics urbains de la capitale au nom du double vérité : au Caire, les jardins publics ne sont pas les seuls espaces à entretenir du matériel végétal ; et les espaces publics ne se résument pas aux jardins. Toutefois, une première approximation nous permet une typification des jardins publics au Caire en nouveaux et anciens. Les jardins nouveaux sont ceux qui émergent vers la fin du XX^e siècle à la faveur d'un récent regain d'intérêt pour les espaces verts par les instances urbanistiques du Caire, comme le jardin de Fustât, le Jardin international. Par anciens, j'entends les premiers jardins de statut public institués à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, comme le jardin de l'Ezbekieh (même si de profondes modifications lui ont été apportées), le jardin zoologique ou le jardin botanique. Ils ont été conçus en même temps que se construisait un nouvel espace singulier au Caire, le centre-ville d'inspiration haussmannienne qui n'était pas fait pour seulement révolutionner l'architecture.



Figure 1: Rue Talaat Harb la nuit (Le Caire)

L'espace public semble avoir au Caire une histoire récente. Beyhum et David (1997) nous donnent le point de vue des « observateurs occidentaux, [des] orientalistes du XIX^e siècle et de la période coloniale en général [qui ont constaté] l'absence de formes spatiales typiques de l'espace public occidental dans les villes arabes qu'ils ont contemplées avant la modernisation de l'urbanisme ». Historiquement, il semble bien que la première manifestation d'un jardin public moderne au Caire fut le fait de la volonté de Mohammed Ali, en 1837, de procurer au public du Caire et en particulier aux Européens une promenade en sus de l'avenue de Shubrâ (aujourd'hui *sharaa 26 Yuliu*). Il transforma ainsi ce qui était

¹ Cela n'a pas empêché lors de manifestations peu communes contre la guerre en Irak au printemps 2003 une « prise de la rue » par les manifestants et leur presque incrédulité à l'avoir fait : « *Even by the time I left (11pm) there were still people hanging around, the square still belonged to us. Many I've met, young and old, had the same comment, coming from an old song written by Salah Jahin, they told me, 'El Sharei Lena' -the street is ours. Even one young woman commented: "I never understood what that meant, now I do"* ». Mél d'un collectif égyptien contre la guerre en Irak, compte-rendu des manifestations se déroulant au Caire (de : hosams@intouch.com à : El Nadim nadeem@intouch.com, date : 22 mars 2003, 8h 41, objet : *Cairo 20th - 21st of March.*)

un lac, le *birket Azbakya*, en un parc « à l'Européenne ». Un double souci hygiéniste et de morale présidait à ce choix : Mohammed Ali, très soucieux des questions d'hygiène, comme on l'était à la même époque en Europe, désirait assainir ce lac qui fluctuait avec les crues du Nil, et d'autre part substituer aux débauches des jardins de plaisirs (cafés, prostitués et colporteurs) environnant un « saine activité de loisir, morale et moderne ». Son premier architecte fut Murtan Bey que Mohammed Ali avait envoyé étudier en Europe. Ce ne fut que plus tard qu'Ismaël confia à Gustave Delchevalerie (Delchevalerie, 1897) le soin de reconstruire dans un style français (en l'amputant d'une partie, vendue, dont le bénéficiaire permit la réfection du reste) un jardin fut dessiné par de Barillet, architecte parisien créateur du Bois de Boulogne, s'inspirant pour le parc de l'Ezbekieh du parc Monceau à Paris (Behrens-Abouseif, 1985). Le Khédivé Ismaël avait été très impressionné par l'aménagement urbain de Paris lors de sa visite de l'Exposition universelle de 1867. Ce nouveau parc fut inauguré en 1872 par le Khédivé lui-même.

Je n'ai pas la place ici de livrer les détails de la création de tous les jardins publics au Caire depuis 1837, mais ils seraient loin d'être seulement anecdotiques. L'origine des jardins publics est le fait du prince et d'une volonté politique ; il s'agissait également de témoigner de la modernité, la richesse de la nation ; on retiendra enfin que les destinataires n'étaient pas les classes laborieuses mais la bourgeoisie locale et expatriée.

Les jardins publics aujourd'hui sont les directs héritiers des politiques volontaristes d'aménagement urbain du XIX^e siècle dont l'un des principaux soucis fut l'hygiène et la salubrité publiques. Ils en sont les héritiers de fait (quand les jardins ont survécu) ou dans l'idée, puisque la politique des jardins n'a pas considérablement changé. On parlera aujourd'hui davantage « d'accès aux loisirs » et de « poumons verts » que de « mesures hygiénistes » et « d'évacuations des miasmes ». Le renouveau n'est pas particulièrement dans les discours politiques (qu'il reste à mieux étudier), mais dans le regain d'intérêt pour les jardins. On assiste aujourd'hui à la mise en place, comme cela s'est passé en France récemment, de grands jardins périphériques ou suburbains, comme le jardin de Fustât ou le Jardin international de Medinat Nasr, qui ambitionnent des espaces beaucoup plus vastes et de devenir des « pôles d'attraction pour Égyptiens et étrangers ».

Qui pratique la ville et ses jardins ?

S'il nous faut parler d'usage d'espace public au Caire, il nous faut poser la question presque ingénu de « qui pratique ces espaces ? » Presque « tout le monde » dirait-on, mais ce n'est pas sans certaines régularités sociologiques. Au Caire, les espaces les « plus publics » serais-je tenté de dire, c'est-à-dire les plus fréquentés par la masse des Cairotes sont justement ceux que les classes les plus favorisées évitent, au nom d'une classique distinction. Celles-là ont leurs propres clubs (*nadi*), voire leurs propres villes (parfois des villes privées, *gated communities*, en périphérie du Caire, avec leurs propres espaces verts, de loisirs, de consommation, etc.) : ces espaces fonctionnent comme un voisinage d'élection. Il semble que jusqu'à la fin des années 1960 ou début des années 1970, les classes populaires (une possible traduction de la catégorie locale « *shaabi* ») restaient chez eux, quittaient peu le quartier. Aujourd'hui, les classes moyennes appauvries et les classes modestes ont « envahi » la ville, disent des représentants de la vieille bourgeoisie. Les uns chassent les autres, et ces « autres » nostalgiques se réfugient dans les quartiers qui sont encore connotés *chic*. « La citoyenneté traditionnelle, au Moyen-Orient comme dans certains autres contextes, est confrontée à la nécessité de gérer les différences dans la proximité. La réponse apportée est de renforcer ces différences tout en conservant à leurs expressions une certaine pudeur, une réserve, qui permet d'éviter les affrontements. » (Beyhum et David, 1997) Le cloisonnement, l'obstacle à la circulation et l'enfermement furent analysés Foucault comme liés à la montée en puissance de la modernité rationaliste et du capitalisme. Pourtant, sur la période contemporaine, ce sont des mouvements contradictoires que l'on observe : la prise (selon certains codes qu'il reste à mieux décrire) de l'espace public par les couches les plus populaires, tandis que les classes aisées se réfugient, elles, dans le cloisonnement.

Ce qui prévalait au XIX^e siècle était l'hygiénisme et la bourgeoisie était la bénéficiaire : on lui inventait des promenades urbaines (jardins, boulevards) ou périurbain (promenades des barrages Qanater). Aujourd'hui les classes aisées égyptiennes « se rendent dans des lieux précis, entre lesquels ils ne font pas de liaison. Ils fréquentent la ville de façon fragmentée, évitant de se trouver dans la rue, même s'ils restent, comme tous les autres automobilistes, victimes des embouteillages et encombrements du

Caire. C'est ce que Henri Lefebvre (1968) exprime en écrivant : "les Olympiens et la nouvelle aristocratie bourgeoise (...) n'habitent plus. Ils vont de place en place ou de château en château ; (...) ils sont partout et nulle part" » (Gillot, 2002). Il est facile d'obtenir des témoignages de femmes bourgeoises qui considéreraient farfelue l'idée de « marcher » en ville : pour elles, on se rend quelque part, on ne se promène aujourd'hui plus en ville. Elles pourraient bien se rendre dans les jardins publics comme elles vont au « club », mais dans ces territoires délaissés aux couches populaires, on y craint comme en ville que ne s'y soient répandues quelques contaminations que l'on redoute des quartiers populaires hostiles, sales et criminogènes. Ces territoires façonnés partiellement par le pouvoir, Foucault (1994) préconise de les appréhender par le haut : c'est l'espace global produit qui fait sens. M. de Certeau (1990) nuance cela en parlant de « ville concept », certes façonnée par en haut, mais récupérée par en bas, par la maison, la rue, la place, et en particulier par le piéton. Nous allons voir selon quelles modalités ces piétons, populaires au Caire, pratiquent et créent cette ville et ses jardins, en s'intéressant à certaines activités seulement. Je pointerai ici non pas celles du travail et de la contrainte, mais les activités de distraction, libératoires, désintéressées et hédonistes dans certaines rues du Centre-ville (*Wast el-balad*), lieux des déambulations plus ou moins consuméristes du soir (voire tenant lieu de *paseo*), et les jardins publics.

Ce qui m'intéresse est de comprendre les loisirs des Cairotes d'origine modeste, la classe populaire. La catégorie « loisir » est utilisée ici sans que sa pertinence soit avérée : certains auteurs préfèrent réserver ce terme aux sociétés post-industrielles (Dumazedier, 1998). Par loisir, j'entends simplement l'occupation du « temps libre », l'espace de la distraction. Le Littré donne comme première définition de loisir « état dans lequel il est permis de faire ce qu'on veut ». Un anthropologue travaillant sur les sociabilités risque fort d'objecter qu'il y a toujours des jeux de contraintes, de poses, de réactions lorsque ce loisir est pris sur l'espace public. On n'y fait pas ce que l'on veut. Si l'on se concentre ici sur les jardins publics, on n'y fait pas tout, mais beaucoup. S'il fallait le dire rapidement et dresser un rapide tableau, on pourrait être tenté par un inventaire à la Prévert : on se promène, mange, se repose, danse, joue, discute, se dispute, drague, prie, chante, négocie, regarde, se pavane, observe... On y commerce aussi, à l'intérieur pour les rafraîchissements, les ballons, les barbes à papa, les restaurations et sur ces entours pour les personnes non patentées. On peut décrire les pratiques par la négative, ce qu'il n'y a pas : pas de manifestations administratives, pas de manifestations religieuses, pas de manifestations politiques (sauf collectes de sang pour l'Intifada palestinienne).



Figure 2: Fréquentation du jardin zoologique (Le Caire)

On n'y fait donc déjà beaucoup, mais avec certains comportements particuliers : on ne mange pas dans la rue comme on mange au jardin. Le jardin public est aussi un lieu singulier en ce qu'il peut accueillir des formes de sociabilités festives inconnues des autres espaces urbains. Par exemple, le Jardin zoologique de Gizeh ouvre ses portes à des centaines de milliers de visiteurs pendant les quatre jours de l'*aid* à la fin du Ramadan. *A priori*, ce qui distingue le jardin zoologique d'un jour de semaine d'un

vendredi (week-end) ou d'un jour de fête ('*aïd, shem el-nesim, etc.*) est l'ampleur de la fréquentation. Cette ampleur de fréquentation est présentée par les acteurs mêmes comme un critère de réussite de la sortie, de l'ambiance (*gaw*) du lieu. Cette densité semble justifier les changements de comportements des usagers et ces activités varient ainsi d'une sortie paisible à des réjouissances festives jusqu'à revêtir un aspect carnavalesque pour les questions de valeur². Cela ne tient pas seulement en une date, mais aussi en un lieu : le même matin de fin de Ramadan, les rues du Caire et surtout du Centre-ville (*Wast el-balad*) étaient particulièrement désertées. Le peu de personnes croisées dans les rues ne laissaient en rien deviner le comportement des visiteurs du zoo dans le zoo.

Les contrôles dans les espaces publics

Quelle est la police qui ajuste ou normalise les comportements de ces foules dans les espaces publics du Caire, qu'ils soient rues ou jardins publics ? Et qu'est-ce que ces lieux ont en propre ? Beyhum et David (1997) nous rappellent que « pour le Français ou l'Européen ou l'Occidental actuel, le terme [d'espace public] évoque d'abord l'ouverture spatiale et l'accessibilité : c'est un espace de libre accès, ouvert à la circulation des personnes, éventuellement à l'échange des biens et des informations. » Ils affirment ainsi que « depuis le XIX^e siècle, les espaces publics par excellence sont la place publique, le jardin public, l'avenue, le cours ou le boulevard, théoriquement ouverts à tous sans autre limitation que celle du respect de l'ordre public. » Cette limitation seule est à géométrie variable tant les comportements peuvent changer, nous l'avons vu, entre un jour de semaine habituel et un jour de fête dans un jardin public. Cet ordre public élastique recouvre en fait deux choses : respect normatif d'ordre politique et juridique et respect normatif d'ordre moral.

Même si les tolérances et intransigeances s'organisent selon les lieux, il n'est pas possible de comprendre les sociabilités internes au jardin public sans tenter de comprendre les sociabilités en général dans les espaces publics urbains. Les sociabilités d'individus ou de groupes (amicaux ou familiaux) en situation d'anonymat — non plus d'interconnaissance comme ce qui prévaut dans les voisinages de quartier (en particulier populaire, avec le modèle du « *hara* ») — ont des propriétés régulières communes et remarquables dans les jardins publics comme en Centre-ville (*Wast el-balad*). L'un d'elle est peut-être une forme d'autocontrôle. L'espace public est-il contrôlé ? Oui, mais pas tant par les corps institués de police — certes très présents, mais dont les mandats sont très fragmentés³ — que par l'autocontrôle des passants, c'est-à-dire les civilités urbaines. L'anonymat de l'espace public de promenade au Caire ne contrarie pas cet autocontrôle des passants, autocontrôle de soi, autocontrôle de la foule : son expression la plus flagrante est la médiation automatique des passants lors d'incidents (dispute, bagarre, vol, etc.) : le public est « concerné » par ce qui advient sur la place publique, les hommes interviennent, s'interposent, règlent, jugent, punissent, et avec les femmes, commentent. Mais cet autocontrôle est actif également au niveau de plus petites séquences : de politesses, laisser passer une femme, remercier, céder sa place, gérer les proximités (les proxémies) à une terrasse de café quand on est l'homme d'une famille, prendre ou ne pas prendre le bras de son ami(e), réajuster son voile... Faut-il rappeler la dichotomie classique que l'on attribue ordinairement au monde arabe entre des lieux publics essentiellement masculins et le domestique de la sphère féminine ? Cela se fait sentir au Caire, et surtout les femmes le ressentent et l'intériorisent dans leur déplacement. Il est vrai que le jardin est alors une exception où les femmes (entre elles et sans hommes qui les accompagnent) peuvent non seulement circuler (comme dans les rues), mais également stationner avec convenance.

Ce qui semble frappant au Caire n'est pas la présence des femmes sur les lieux de promenade et de loisirs, mais la présence de la famille. Toujours dans les jardins, à toute heure dans les rues animées du Centre-ville, au point où l'on peut se demander s'il ne faut pas se présenter comme groupe familial pour avoir accès « légitimement » à ces espaces. Les femmes alors s'autorisent une prise de l'espace qu'elles ont plus timide sans les enfants et les hommes de la famille. Et la présence des familles (plus

² « On a souvent remarqué que les fêtes populaires entraînent aux excès, font perdre de vue la limite qui sépare le licite et l'illicite. » (Durkheim, 1985)

³ Il peut être surprenant de voir détailler tous les vendeurs à la sauvette à l'approche d'un pick-up particulier de la police alors que des policiers en uniformes étaient présents (voir clients) sans s'en émouvoir. Par ailleurs, et à part quelques bâtiments administratifs importants ou des ambassades, il n'y a pas de généralisation des systèmes de surveillance vidéo.

que de la femme : qui peut présumer de la moralité d'une femme seule ?) est la meilleure justification pour exiger des individus un comportement, des poses décentes, moralement normées. En bien des points, le mécanisme rappelle ces chauffeurs de taxis collectifs au Yémen qui, si une femme monte à bord (outre qu'il faut lui laisser une place sans contact direct avec un homme), changent la cassette de musique pour des récitations du Coran. Cette opération systématique ne veut tromper personne, tout le monde aime ou écoute de la musique yéménite, les femmes chez elles y compris, mais ce n'est pas correcte sur la place publique. Pour les jeunes au Caire, le jardin public est un possible lieu de rencontre furtive : on peut tenter d'y flirter, mais les jeunes filles sont souvent en famille, où de s'y rencontrer en couple, mais ce n'est pas le plus fréquent, sauf peut-être au Jardin zoologique, du fait de la proximité immédiate de l'Université du Caire. Les lieux de flirt, de drague sont surtout les *malls*, les centres commerciaux, en centre-ville ou dans les périphéries comme Héliopolis. Ensuite, les lieux de rencontre des baisers volés, des couples enlacés chastement sont davantage sur les boulevards des berges du Nil, sur la *kornish*. Une fois mariés, ou mieux avec des enfants, il n'y a de restriction que les horaires (les jardins sont fermés la nuit) et les espaces condamnés de toute façon (certaines zones à la végétation trop fermée du Jardin zoologique, par exemple) pour éviter que ne s'y faufilent justement les couples illégaux. Ces espaces fermés sont des espaces qui n'offrent pas une claire lisibilité de l'extérieur : on pourrait s'y cacher. Tandis que sur des terrains précédents dans les oasis du Soudanais, je notais qu'une primauté était accordée justement à cette fermeture végétale, une profusion, qui permettait aussi de se créer dans son jardin d'ancienne palmeraie une intimité, c'est justement ce qui est évité ici dans les espaces publics, et particulièrement dans les jardins publics. On pourrait voir en effet dans les cafés du Caire, coincés dans les petites ruelles, les impasses, les passages, des sortes de lieux essentiellement masculins et protégés du regard. Le jardin, lui, offre au contraire une lecture claire. Ce « panoptique » est aussi perçu par les usagers comme une sécurité. Et cette sécurité est une des trois qualités les plus avancées par les usagers comme critère du « bon jardin » (avec la propreté et le cadre de verdure). On ne se protège pas en se mettant à l'abri du regard, mais au contraire en ne s'en cachant pas. Ceci est peut-être à mettre en relation avec la politique de « la porte ouverte » : « Le désir d'une société "lisible" en totalité s'exprime dans l'ouverture des espaces domestiques et notamment de la porte d'entrée de la maison, au sein du voisinage. [...] Laisser sa porte ouverte montre son acceptation du regard des autres dans le quartier. Si l'on n'a rien à cacher, pourquoi alors s'enfermer et se dérober à la sagacité du voisinage ? » (Puig, 2003) Ceci est vrai dans les quartiers populaires, au niveau du *hara*, l'espace de l'intérieur des quartiers, presque domestiqué. L'espace public et en particulier les jardins publics, situés en dehors du tissu ancien de la ville, ne proposent pas un cadre familier d'interconnaissance mais une possibilité d'anonymat. Mais il me semble que subsiste ce désir de « société lisible », qui police les comportements urbains en général.

Une concordance des dispositifs de l'espace et des dispositions de son public ?

Nous commençons à voir qu'il nous est nécessaire de revenir aussi à la matérialité des espaces publics. Pour Bernard Debarbieux (2001), « l'espace public est souvent celui dans lequel la fabrique des artifices atteint l'extrême sophistication même si parfois elle le fait à partir de la matière végétale et au nom d'une certaine idée de la nature comme dans les parcs urbains. L'espace public est donc éminemment matériel, fait d'une matière travaillée dans la perspective d'un usage collectif qu'elle est censée conditionner. Mais la relation entre forme spatiale et forme sociale ne se résume pas à cette relation entre contenant et contenu [...] » En effet, ce qu'il est convenu d'appeler les « détournements » par les usagers d'un espace ou de mobiliers urbains est là pour nous le rappeler : par exemple un chemin qui se crée, car les usagers préfèrent un raccourci aux lacets du chemin balisé, des caiotes qui vont pique-niquer sur les terre-pleins enherbés des carrefours...

Il y a-t-il concordance entre formes matérielles de l'espace public et pratiques de cet espace ? Les jardins publics, anciennement conçus dans un esprit de salubrité publique, ne « fonctionnent » que si l'ambiance est bonne, c'est-à-dire que si l'on est aussi tassé que dans son quartier d'origine. Ce qui était aussi conçu par les instances urbanistiques comme des interstices de verdure (plutôt que de béton) ou juste un rond-point enherbé est investi par les corps des caiotes : on y pique-nique, on y dort, on y discute, on y drague, on y prie... On apprécie une récréation agreste « hors champ ». En définitive, l'étroit contrôle des autorités est aisément détourné au profit de créations d'ambiances urbaines de récréation et, ce qui peut sembler paradoxal, au sein même et sans se soustraire et s'abstraire d'un

environnement saturé de gens, de sons (la « gangue sonore » du Caire), saturé d'odeurs, de pollutions urbaines. C'est une forme particulière de sociabilité qui y est recherchée : pas celle des jardins des oasis jéridi (en Tunisie), qui opère entre hommes, entre amis et dans le dialogue, mais une sociabilité de boulevard, qui s'abstient d'être trop regardante entre des anonymes, une sociabilité qui échappe un peu au contrôle entre gens d'origines diverses (et non du même quartier), sans beaucoup de dialogues au-delà du groupe (souvent familial) qui s'installe là sur l'herbe, hommes et femmes ensemble. On vient davantage goûter à la ville et à son ambiance, participer à un spectacle que la ville engendre en se regardant elle-même. Les espaces publics peuvent être à la fois « le lieu d'épanouissement du sujet moderne et le théâtre de quelques-unes des manifestations sociales les plus remarquables, le lieu des rituels et celui de l'exposition de la personne, le bien commun des collectifs et une inépuisable source de jouissance individuelle ». (Debarbieux, 2001) Ces jardins urbains peuvent être des ronds-points en verdure (par exemple le rond-point près de la citadelle, la place Taufiqqiya du centre-ville, des espaces de pelouse près des voies rapides de l'aéroport ou même les ponts qui enjambent le Nil...) ou le jardin zoologique ou botanique, ou encore des jardins à unique vocation de récréation (mais les usagers débordent toujours des cadres prévus) comme le jardin japonais d'Helwan (dont l'usage est très peu zen). Ces espaces verts se réduisent donc parfois à très peu. À Taufiqqiya, sur la place traversée par la rue, deux demi-cercles architecturés contiennent une pelouse et quelques buissons savamment disposés selon un ordre parfaitement géométrique. Et c'est là que les passants trouvent à s'asseoir. Les rebords de cette pelouse rehaussée sont utilisés comme des bancs. Les familles, les amoureux, des collègues ou amis s'y installent pour causer, manger les sandwiches qu'ils ont achetés à côté ou qu'ils ont emportés avec eux pour un pique-nique citadin, boire un thé que les garçons des cafés apportent... sans empiéter réellement sur le domaine végétal. Quelques familles ou quelques femmes entre elles s'y installent toutefois, mais c'est surtout le domaine des enfants, malgré parfois la boue créée par l'irrigation par inondation du préposé à l'arrosage. Pour utiliser les registres d'Isaac Joseph (1998), il faut saisir en même temps le citadin et l'espace dans lequel il évolue, autrement dit, il faut « penser ensemble des dispositifs (des opérateurs ou des "programmes") qui élaborent ou instituent des normes d'usage et des dispositions (des compétences sociales et techniques) qui ajustent ou redéfinissent ces normes d'usage dans une situation singulière ».

Dans les espaces verts de la ville du Caire, ce qui frappe d'abord est la stricte architecture végétale organisée et qui laisse deviner une forte « fonctionnarisation » de la nature par un « dressage » très fort de l'élément végétal. Il est possible de parler d'une végétation monumentalisée de la ville. Dans ces « espaces verts », il serait difficile d'y lire le jardin des poètes arabes ou la reproduction des jardins coraniques. Nous n'avons plus une profusion de l'élément végétal, des sens et des plaisirs, mais la marque du paradigme réformisme : rationaliser la ville (Arnaud, 1998) ; la perspective demeure probablement toujours la cité idéale, mais les perspectives ont changé : du religieux à une sécularisation moderniste. Nous avons des sortes « d'écosystèmes clos hyper programmés » (Lambert, 1999), mais aisément déroutés par les usagers. Ainsi, tandis que la prééminence était accordée à la vue (symétrie des formes des plantations, banalisation et prolifération de l'art topiaire, haies de clôture dissuasives), ce qui était voué au seul regard voit les nappes de pique-niques envahissent les pelouses, les siestes et les flirts occuper l'espace libre qui devait mettre en valeur la grandeur de l'édifice végétal. Contrairement au cas tunisien des jardins d'oasis, il n'y a pas tout à fait une esthétique en accord avec les usages, une esthétique fonctionnelle comme la définit Leroi-Gourhan (1956), qui est un « sentiment esthétique [qui] réside dans la relation satisfaisante entre le sujet et le monde qui l'entoure » (1971). Pourquoi cela ne s'applique-t-il pas aux jardins publics du Caire ?

Contrairement à ce qui se passe au Caire, dans les jardins d'oasis, le concepteur, le maître d'œuvre et l'utilisateur sont les mêmes agents. *A priori*, les usagers cairotes et les concepteurs des espaces verts cairotes d'une part ne sont pas les mêmes, et d'autre part ne conçoivent pas les espaces verts de la même manière. Cela dit, les pratiques au Caire ne sont pas entravées par le peu d'adéquation apparente entre forme et contenu du jardin d'une part et usages et finalités pratiqués d'autre part. À moins que les formes monumentales des jardins ne renvoient directement en fin de compte au monumental de la ville et en cela participent à cette ambiance urbaine que les badauds du Caire recherchent. Par ailleurs, on peut envisager que les usagers participent à la construction de l'espace pour en faire un lieu récréatif. Des chemins se dessinent sur l'herbe, une « tente » s'installe, une ambiance se crée quand la sérénité qui devait régner au pied de la statue, des marchands riverains augmentent les plantations en installant dans la terre disponible leurs propres plantes (devant leur magasin)... Ce n'est plus du détournement

ou un bricolage, mais presque une forfaiture créatrice (voir le changement de physionomie du Centre-ville, par exemple). L'obsession architecturale qui me semble évidente au Caire dans les compositions non seulement du bâti mais du végétal également suggère une obsession de l'identité visuelle (celle de la ligne droite, de la symétrie et de l'ordre, une esthétique de l'efficacité) qui tient davantage de la nécessité d'impressionner le passant que de le faire participer. Pourtant, il est dit que « la ville est son propre spectacle », accordant à chacun sa place pour l'action et la réception. Les espaces publics sont des constructions, issus de « coproductions », entre individus, instances de décisions et — comme dirait Latour (1997) — les collectifs de personnes, de discours et d'objets. Les autorités (parfois incarnés par les gardiens) tentent de dénier le travail des usagers voire leur interdire par la fermeture cadenassée de l'espace et c'est le cas des plus « beaux » jardins, dont on craint toujours que les usagers ne l'abîment. C'est une réponse locale à ce « manque de tenue », de « savoir-vivre » etc. attribués par ceux qui ont l'autorité de fermer certains espaces au public, bref une réponse à ce peu d'adéquation entre forme et contenu supposé être. Cela mobilise évidemment des représentations, et en particulier pour les jardins publics, des représentations de la nature qui ne seront pas discutées ici.

En conclusion, posons-nous la question de savoir si les jardins publics du Caire ont cette qualité « démocratique » qui est souvent associée dans la littérature à l'espace public ? Peut-on tout y faire, tout y dire et tout y exprimer ? Est-ce bien la qualité des espaces publics, bref sont-ils des espaces de liberté ? Pour Naomi Klein (2001), les mécanismes de la mondialisation aboutissent à « privatiser l'agora », ce dont les hypermarchés, modernes centres-villes, sont l'archétype : ils sont sous gestion exclusivement privée, ce qui interdit, par exemple, que s'y déroule une manifestation civique non autorisée par les propriétaires. Cette même tendance peut se lire au Caire, mais faut-il voir la même chose dans les jardins publics ? Les jardins ne sont pas des espaces de liberté politique, et les manifestations n'y seraient pas tolérées par leurs gestionnaires municipaux ou du gouvernorat. On peut y voir un autre type d'espace de liberté : on y échappe à quelque chose. Pas à la foule, pas au bruit, mais davantage à un quotidien et à un voisinage. Ce n'est pas par hasard que c'est au jardin que l'on flirte, surtout parmi les adolescents. Les gardiens tentent bien d'ailleurs de prévenir cela au nom de la moralité publique. Pour autant, les normes prescrites de comportements dans l'enceinte des jardins publics ne sont peut-être pas considérées comme spécifiques ou alors elles sont supposées comme allant de soi. Et plutôt qu'une liberté de circuler, nous avons une liberté d'usage. Au jardin de Fustât, par exemple, l'ouverture des nouveaux espaces est progressive. Alors qu'aujourd'hui, à heures ordinaires, une faible surface du parc est accessible au public, les personnels entravent continuellement les déambulations pour les contraindre : passer par ici et non par là, là et non là-bas... J'ai bien essayé de comprendre, en observant et en interrogeant ces gardiens, mais je ne suis pas parvenu à saisir s'il y a une vraie motivation d'ordre technique à cela. En fait, il ne me semble pas, en dehors de rappeler au quidam qu'il est en espace contraint, si le ticket d'entrée n'a pas suffi à le lui suggérer.

Vincent Battesti
Battesti@vbat.org

Références bibliographiques citées

- ARNAUD J.-L., 1998 — *Le Caire, mise en place d'une ville moderne, 1867-1907, Des intérêts du prince aux sociétés privées*. Paris ; Arles, Sindbad ; Actes Sud, La bibliothèque arabe, Collection Hommes et Sociétés, 444 p.
- AURICOSTE I., DUBOST F., 2002 — *Le jardin, dans la ville, de la ville ou " ailleurs " ?*, IPRAUS (Institut Parisien de Recherche : Architecture, Urbanistique, Société), date accès 2003, publié sur l'Internet <<http://www.paris-belleville.archi.fr/ipraus/Lettre12/lettre07.html>>.
- BEHRENS-ABOUSEIF D., 1985 — *Azbakiyya and its environs, From Azbak to Ismâ'il, 1476-1879*. Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, Supplément aux Annales islamologiques, cahier n° 6, xxiii pl. ; xxii ; 129 p.
- BEYHUM N., DAVID J.-C., 1997 — Du souk à la place, du citoyen au citoyen, Espaces publics dans les villes arabes (au Moyen-Orient). In NACIRI M., RAYMOND A. (éd.): *Sciences Sociales et Phénomènes Urbains dans le Monde Arabe, Actes du colloque de l'Association de liaison entre les centres de recherches et de documentations sur le monde arabe (ALMA)*. Casablanca, Fondation du Roi Abdul Aziz Al-Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines, 193-202.
- CERTEAU M. D., 1990 — *L'Invention du quotidien, 1. Arts de faire*. Paris, Gallimard, Collection Folio/essais, vol. 146, 349 p.
- DEBARBIEUX B., 2001 — L'espace public ou l'heuristique heureuse. *Réinventer le sens de la ville : Les espaces publics à l'heure globale*. Paris, L'Harmattan, 17-21.
- DELICHEVALERIE G., 1897 — *Le parc public de l'Ezbékiah au Caire, suivi de Considérations générales sur les plantations et les anciens jardins vice-royaux et khédiviaux d'acclimatation en Égypte sous la dynastie de Méhémet-Aly au dix neuvième siècle de J.C., et D'une notice sur les curiosités horticoles de la vallée du Nil*. Gand, Impr. & lithogr. C. Annot-Braeckman, Ad. Hoste, succ^r, 16 p.
- DUMAZEDIER J., 1998 — Loisir. *Encyclopaedia Universalis*. Paris, Encyclopaedia Universalis France, vol. CD-Universalis version 5, 31.
- DURKHEIM E., 1985 — *Les formes élémentaires de la vie religieuse, Le système totémique en Australie*. Paris, Presses universitaires de France, Quadrige, vol. 77, 647 p.
- FOUCAULT M., 1994 — *Dits et écrits, 1954-1988*. Paris, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines.
- GILLOT G., 2002 — *Ces autres espaces, Les jardins publics dans les grandes villes du monde arabe : politiques et pratiques au Caire, à Rabat et à Damas*. Thèse de doctorat en géographie, Université François Rabelais, Tours, 505 p.
- JOSEPH I., 1998 — *La ville sans qualités*. La Tour-d'Aigues, Édition de l'Aube, coll. Monde en cours, 280 p.
- KLEIN N., 2001 — *No Logo, La tyrannie des marques*. Arles, Éditions Actes Sud, 573 p.
- LAMBERT C., 1999 — Nature et artifice : essai sur quelques formes de leurs rapports dans la culture urbaine. *Espaces et Sociétés*. Paris, Éd. L'Harmattan, vol. 99, "La nature et l'artifice", 105-120.
- LATOUR B., 1997 — *Nous n'avons jamais été modernes, Essai d'anthropologie symétrique*. Paris, Éditions La Découverte & Syros, La Découverte/Poche ; 23. Sciences humaines et sociales, [1] ; 206 p.
- LEFEBVRE H., 1968 — *Le droit à la ville*. Paris, Seuil, Points, 281 p.
- LEROI-GOURHAN A., 1956 — Les domaines de l'esthétique. In LEROI-GOURHAN A. (éd.): *Encyclopédie Clartés, L'homme, races et mœurs*. Paris, Clartés, vol. 4 bis, fasc. 4870, 1-13.
- LEROI-GOURHAN A., 1971 — *L'homme et la matière, Évolution et techniques*. Paris, Albin Michel, Sciences d'aujourd'hui, 348 p.
- PUIG N., 2003 — Habiter à Dûwîqa au Caire, Dedans et dehors d'une société de proximité. In BERTRAND M. (éd.): *Dynamiques résidentielles dans les villes du Sud : positions sociales en recomposition*. Paris, Autrepart, IRD, vol. 25, 137-152.
- SAID E. W., 2003 — What Cairo means to me, Interview conducted in 1994 by Mona Anis in Cairo. Le Caire, *Al-Ahram Weekly*, 24 Sept. - 1 Oct. 2003.